

MAIRIE DE



BAYON

54290

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept mars à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

**Étaient présents :** Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, Mme RAUMEL Karine, Mme PETAT COLLE Annick, M. LAMOISE Régis, M. ROUY Christophe, Mme COINTEAUX Chantal, M. DECLERCQ Ludovic, Mme LURION Eve-Hélène, Mme FRANCOIS Vanessa.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 16

Absents : 0

Excusés : 0

Nombre de suffrages  
exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

**Étai(ent) excusé(s) :** /

**Étai(ent) absent(s) :** /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. LAMOISE Régis

### Refacturation des travaux de mise en sécurité du château Délibération n°2021 - 19

Vu l'arrêté de péril imminent sur l'immeuble dit du château de Bayon situé au 3 Place du Château du 19/05/2020,

Considérant le rapport de l'expertise,

Considérant les travaux de mise en sécurité de ce château entrepris par les services techniques de la commune de Bayon,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

19/03/2021

Madame le Maire explique que la Trésorerie de Bayon-Blainville a besoin d'une délibération du Conseil Municipal pour pouvoir facturer au propriétaire les montants dus et entreprendre des poursuites par la suite si besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'unanimité,

### AUTORISE

La refacturation au propriétaire du château des sommes suivantes :

- Les travaux de mise en sécurité du château par les services de la Mairie : 1 060.75€
- Les frais d'expertises suite à l'arrêté de péril imminent : 984.18€

Et à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour que ces sommes soient bien acquittées.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Bayon,  
Le Maire

